BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE

RÉUNIONS TRIMESTRIELLES
ET
COMMUNICATIONS ARCHÉOLOGIQUES



N° 6 - Avril 1951

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE

Nº 6 - AVRIL 1951

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE

7 Décembre 1950

La séance a été ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. Pierre Montet, *Président*.

Membres excusés : MM. Barrès, Bataille, Cavaignac, David-Weill, Hornbostel, Sainte Fare Garnot et Stracmans.

Le procès verbal de la précédente Assemblée Générale a été adopté à l'unanimité.

∴

Présentation à l'Assemblée du nouveau Bureau :

Président : Pierre Montet, Professeur au Collège de France.

Vice-Présidents : Jacques Vandier, Conservateur en Chef du Département Égyptien du Musée du Louvre.

Maurice Alliot, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon.

Secrétaire : Ch. Desroches Noblecourt, Conservateur au Département Égyptien du Musée du Louvre.

Trésorier : Michel Mariaux.

∴

Modifications proposées aux statuts :

Article 1. — ......Le siège de la Société est fixé à Paris, 11, Place Marcelin Berthelot, Paris-V^e..... .

Article 2. — ......Sont membres d'honneur les personnes ayant fait à la Société un don minimum de 10 000 francs. Les membres actifs versent une cotisation annuelle de 750 francs......

Article 4. — La Cotisation de **Membre actif** donne droit au service de quatre **Bulletins** annuels, reproduisant le texte des Communications faites au cours des séances de la Société, et une remise de 30 % sur le prix de vente de la Revue Française d'Égyptologie.

Les Membres d'honneur jouissent des mêmes avantages, moyennant un versement annuel de 500 francs.

Article 6. — Le Bureau est composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Le Bureau est renouvelable de la façon suivante :

Le **Président,** tous les trois ans (rééligible une seule fois).

Les **Vice-Présidents** sont rééligibles une seule fois au bout de quatre ans, pour ce premier mandat, et pour une durée de trois ans.

Le **Secrétaire** et le **Trésorier** sont rééligibles sans limitation, au bout de cinq ans, pour ce premier mandat, et ensuite tous les trois ans.

Article 9. — Sont **membres de droit** du Comité les Égyptologues français occupant les positions suivantes :

Les Membres de l'Institut;

Les Professeurs au Collège de France;

Les Professeurs d'Égyptologie ou de Papyrologie dans une Faculté;

Les Conservateurs du Département Égyptien du Musée du Louvre;

Les Professeurs de philologie égyptienne et copte à l'Institut Catholique;

Le Directeur Général du Service des Antiquités de l'Égypte;

Le Directeur de l'Institut Français d'Archéologie Orientale du Caire;

Le Secrétaire Bibliothécaire de l'Institut Français d'Archéologie Orientale du Caire.

Article 12. — Les élections des membres du Bureau ont lieu à l'issue de l'Assemblée Générale à l'expiration du mandat qui leur est confié (cf. art. 6).

Cette élection du nouveau Bureau et ces modifications aux statuts de notre Société, préparées au cours de la réunion du Comité du 16 novembre 1951, et proposées à l'Assemblée Générale extraordinaire, ont été adoptées à l'unanimité, par cette Assemblée.

*
* *

Présentation de nouveaux membres :

Madame Ambroise Thomas

Mademoiselle Chanson

*
* *

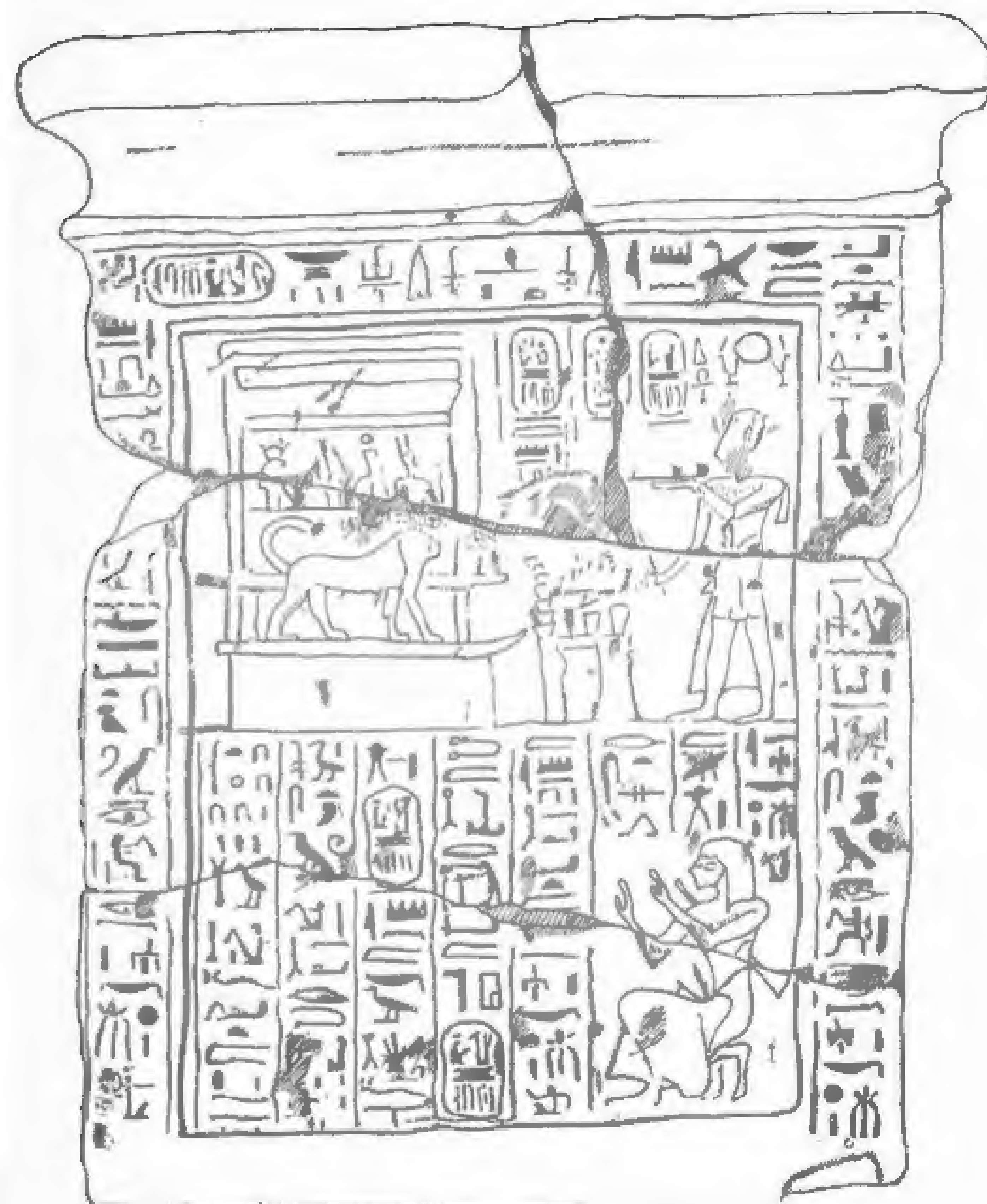
La parole a été donnée successivement à :

M. J. Yoyotte pour sa communication sur : **Un document relatif aux rapports de la Libye et de la Nubie.**

M. Maurice Alliot qui a entretenu l'Assemblée des **Auxiliaires de chasse du tueur d'oiseaux au bâton de jet.**

M. Pierre Montet, à propos de **Quelques découvertes récentes de Tanis.**

La séance a été levée à 18 heures.



La stèle de l'officier Ramosé.



Les routes des Oasis méridionales

UN DOCUMENT RELATIF AUX RAPPORTS DE LA LIBYE ET DE LA NUBIE

par Jean YOYOTTE

Sans parler de l'hypothèse, assurément encore mal établie, d'une origine libyque possible de la XXV[e] dynastie éthiopienne (1), la découverte à Amarah de poteries de type saharien (2), a récemment soulevé le problème des relations de la Nubie antique avec les contrées situées à l'ouest de la vallée du Nil. La seule attestation certaine de l'existence de tels rapports, qu'on ait jusqu'à présent signalée dans les textes égyptiens (3), remonte à la VI[e] dynastie : c'est le récit biographique dans lequel Hirkhouf, le célèbre « chef des drogmans », raconte ainsi une de ses expéditions vers Iam, un pays situé quelque part

(1) Reisner, JEA 6,61 ; SNR 2,43-44 et 246-247 ; 5,176, MFAB 19,26-28, et d'après lui Gauthier, ASAE 18,257 ; Hall, CAH 3,267 ; Moret, Le Nil, 398 ; Dunham, AJA 50, etc... Des réserves ont été faites par Meyer, Gesch. des Alt. II, 2,52 ; Kees, Aegypten, 351 ; Hölscher, Libyer u. Aegypter (Aeg. Forsch. 4) 67-68 ; etc... La publication récente de la titulature de la reine Tabiry (JEA 35,147, pl. 16,72), dans laquelle Reisner croyait retrouver le titre *Chieftainess of Temehuw*, est venue considérablement affaiblir la thèse du savant américain : cette princesse, fille d'Alara, le plus ancien roi nubien connu, est en fait donnée comme « la grande des Barbares (*ḫ3styw*) » ; ce document, ainsi que, d'après Macadam (Temples of Kawa I, 123), la désignation de ... attribuée à Alara lui-même sur les stèles IV et VI de Kawa, paraît toutefois prouver l'origine étrangère des rois de Kouch (*cf. contra* Clère, C. R. de Temples of Kawa, à paraître dans Bi Or).

(2) Ces « Saharan sherds » sont postérieurs à la XX[e] dynastie, cf. JEA 25,143 et 34,6 ; Discovery, Aug. 1939, 390, où Fairman met en valeur la situation d'Amarah à l'extrémité de la route menant à l'importante oasis de Sélimeh.

(3) Säve-Söderbergh (Aegypten u. Nubien, 173) s'est demandé si un texte d'Amada, relatif à une révolte de la Nubie sous Merenptah et mentionnant les Libyens (ainsi qu'un passage des inscriptions de Penno à Aniba), ne révélerait pas des infiltrations libyennes au sud de la Première Cataracte : en fait, l'inscription d'Amada (Gauthier, *Le Temple d'Amada*, 188) — dont les parallèles figurent d'ailleurs à Akché (LD, Text 5,189) et Amarah (JEA 24,155) — se réfère certainement à la grande victoire remportée par Merenptah sur les tribus de Marmarique. En ce qui concerne le texte de Penno signalant la présence de Libyens à Aniba cf. infra n. 32.

en Basse-Nubie (4) : « Sa Majesté m'envoya encore, une troisième fois, vers Iam : je partis du nome de la Tête-de-vache (*Bꜣt*), par la route de l'oasis (*wḥꜣt*) ; je rencontrai le prince de Iam, qui marchait vers le pays des Tjemehou, pour combattre les Tjemehou, vers le coin occidental du ciel ; je partis à sa suite vers le pays des Tjemehou et je l'apaisai... (5).

Malgré les incertitudes que présente l'interprétation géographique des récits d'Hirkhouf, il ressort de ce passage que, dès la fin de l'Ancien Empire, existait, accessible à partir de la Basse-Nubie, un territoire peuplé de Tjemehou, ces Libyens à peau claire, dont, par ailleurs, les textes attestent la présence en Marmarique dès le Moyen Empire (6). Le terme *wḥꜣt* désignant vraisemblablement ici la Grande Oasis (7), il semble assez difficile de localiser à Khargeh ce territoire (8) qu'il serait beaucoup plus plausible de rechercher à proximité de la vallée nubienne du Nil, dans les oasis de Kourkour et de Dounkoul : Hirkhouf, venant de la résidence memphite où il aura porté le butin de sa précédente expédition (9) et désireux de reconnaître de nouvelles pistes (10), aura emprunté la route qui, se détachant du fleuve vers Diospolis Parva (11), rejoint la grande dépression de Khargeh dont elle longe le bord oriental pour rejoindre, à travers le désert, les petites oasis, puis le Nil (cf. la carte) (12) ; il aura, vers la fin de son trajet, rencontré le roi nubien se dirigeant vers le Nord-Ouest et aura réussi à le dissuader de ses projets belliqueux (13) ; la suite du texte montre le « Chef des drogmans » atteignant effectivement Iam et revenant en Egypte par la vallée (14).

La localisation proposée ici, du pays des Tjemehou de l'inscription d'Hirkhouf, semble trouver confirmation dans un texte publié depuis longtemps, mais qui ne semble pas avoir retenu l'attention qu'il mérite.

Dans une des cours du temple construit par Ramsès II à Ouady-es-Séboua, en Nubie (15) furent découvertes en 1909, onze stèles votives, assez maladroitement sculptées sous le règne de ce roi dans les médiocres pierres locales (16). Le célèbre « fils royal de Kouch » Setaou (17) a consacré lui-même trois stèles (st. VI, VII, X) dont une (st. VII) contient une longue biographie de ce personnage ; six autres stèles ont été dédiées en faveur de ce même vice-roi par plusieurs de ses fonctionnaires, principalement des militaires : des porte-drapeaux (*ṯꜣy sryt*), pittoresquement représentés avec leur étendard (18) et un officier désigné par le terme *sḏꜣ* (19) dont le sens n'a encore pu être précisé (20). Tous ces monuments attestent le culte de « Ramsès-dans-la-demeure-d'Amon », c'est-à-dire le roi lui-même, tel qu'il était adoré au temple

(4) Pour la localisation des territoires nubiens mentionnés par Hirkhouf, cf. les interprétations assez divergentes de Säve-Söderbergh, o. c. 14-20, et de Gardiner, Onom, I, 74-76 et II, 269-271.

(5) Urk, I, 125, 13-126,4 ; BAR, I, 153 ; cf. Gardiner o. c. I, 115-116, et Hölscher, o. c., 25.

(6) Gardiner o. c., I, 114-115 ; Hölscher, o. c., 24 — Sur les hypothèses antérieures, relatives à l'existence d'un groupe de Tjemehou du sud, ibid. 30 ; cf. aussi Junker, Ermenne, 39.

(7) Le nom *wḥꜣt* « oasis » (Griffith, PSBA 16,50-50-51 ; SETHE ZAeS 56,44-47) employé comme nom propre, paraît généralement désigner la grande dépression de Kargeh.

(8) Les textes égyptiens de toutes les époques ne donnent d'ailleurs jamais les sédentaires des oasis comme des Libyens et les en distinguent soigneusement.

(9) Urk, I, 125,6.

(10) L'exploration des routes du désert est en effet une des principales fonctions des « chefs des drogmans ».

(11) La lecture *Bꜣt* proposée par Sethe, Urk. I, 2e éd., 125, pour l'emblème apparemment mutilé, désignant, semble-t-il, le nome d'où Hirkhouf est parti est infiniment vraisemblable ; la province de la Tête-de-Vache (VIIe nome de H.E.) constituait en effet le point de départ de la route la plus directe vers Khargeh.

(12) Une explication analogue du trajet d'Hirkhouf a été donnée par Griffith, PSBA 16.50-51 ; cf. aussi Fakhry, Bahria I, 10.

(13) Cf. sur le sens du passage Hölscher, o. c. 25, n. 5 ;

(14) Urk. I, 126-7-127,15.

(15) Gauthier, *Le Temple d'Ouady-es-Seboua* (Temples immergés), Le Caire, 1912.

(16) Publ. : Barsanti et Gauthier, ASAE 11,64-86, où sont reproduites d'assez bonnes photographies des st. I, II, VI et IX ; des clichés des st. VII et VIII ont par ailleurs été publiés dans Gauthier, *Le Temple d'Ouady es Seboua*, pl. 66.

(17) Sa longue vice-royauté prend place dans la seconde moitié du règne de Ramsès II : cf. Reisner, JEA, 6,41-43 (14) ; Gauthier, RT 39, 209-213 ; Säve-Söderbergh, o. c., 176.

(18) Sur les *ṯꜣy sryt*, cf. Faulkner, JEA.27,12-18 ; Gardiner, Onom. I, 29 ; Clère, Kêmi 11,43.

(19) Gardiner, o. c., I, 92 et II, 323.

(20) Il faut encore noter, parmi les dédicants, un « chef des prêtres de tous les dieux » (st. VIII). La st. II, assez différente des autres, a été dédiée à Thot par un sculpteur.

de Seboua (21) : dans le registre supérieur des stèles, Ramsès II, muni d'attributs variés, accompagné de différentes divinités et apparaissant parfois dans une curieuse chapelle portative (22), est figuré s'adorant lui-même. Les représentations, les formules d'offrandes, les prières, associent à cette adoration du « génie royal (*k, nsw*) de Ramsès-dans-la-demeure-d'Amon », les divinités les plus diverses : Amon, généralement donné comme « le seigneur des trônes du « Double-Pays » (st. I à VIII) ; le dieu héliopolitain, sous les aspects de Toum (st. I, II, IV, V, IX) et de Rê-Harakhté (st. I, III, IV) ; Ptah (st. I, II, V, VIII, IX) et Seth (st. II, VI) ; une forme divine de Ramsès, dans laquelle il serait tentant de retrouver le dieu « Ousermâre-Montou-dans-le-Double-Pays » (st. III (23) ; d'autres encore et notamment des dieux régionaux : (Horus de Ouady-Halfa (st. VIII) (24) et un Amon local dit « Le Seigneur des routes » (st. IX) (25). La trouvaille d'Ouady-es-Séboua, attestant sur de modestes monuments privés le culte de Ramsès II, divinisé sous un aspect particulier auquel Ramsès II lui-même rend hommage, s'apparente de ce fait à l'ensemble de stèles, dit « de Horbeit » (26), qui révèle la vénération témoignée dans une garnison du Delta oriental, à différents colosses de Ramsès : au temple nubien aussi, les dédicants sont pour la plupart des militaires qui, cantonnés sans aucun doute à proximité,

---

(21) Sur les cultes de Ramsès en Nubie, cf. Säve-Söderbergh, o. c. 205.

(22) St. I, II, IX ; c'est peut-être cette chapelle qui est désignée comme « le *sḥ* d'Amon de (?) Ramsès, le Seigneur des routes », dans le texte bibliographique de Setaou (st. VIII, 1.17) ; le terme *sḥ* désigne en effet, au tombeau d'Amonmos (Foucart, in MIFAO 57, pl. 13), un édicule tout à fait comparable.

(23) Le roi debout, coiffé de la double couronne, est désigné par le prénom de Ramsès, suivi d'une épithète commençant par *mn*. Sur « Montou-dans-le-Double-Pays », cf. Roeder, ZAeS 61, 62, 63 ; Clère, Kêmi 11, 27, 29, et 30-31.

(24) Sur les cultes d'Horus en Nubie, cf. Säve-Söderbergh, o. c. 201-203.

(25) Le même Amon « Seigneur des routes », encore mentionné sur la st. VIII cf. supra n. 22), figure en outre, associé à Seth et à Rechef, sur une stèle provenant du temple d'Aménophis III (restauré sous Ramsès II), à Séboua (Firth The Arch. Survey of Nubia, report 1918-1919, 235, 237 et pl. ; Leibovitch, ASAE 39, 155-156, pl. 19,1).

(26) Roeder, ZAeS 61, 57-67, et Clère, Kêmi 11 24-46 où la bibliographie est donnée.

honorent, en même temps que leur roi et que les grands dieux de l'Etat, des divinités de la Basse-Nubie (27).

Un de ces guerriers, l'officier Ramosé, paraît avoir dédié la stèle où il prie le Ramsès de Séboua et l'Amon « Seigneur des routes » (st. IX), au retour d'une campagne pendant laquelle il avait joué un rôle important (28) : « L'an 44, Sa Majesté a décrété que soit donné ordre au fils royal Setaou et aux hommes du régiment dit « Qu'Amon protège son fils (29) (?) » de capturer (les gens du) pays des Tjemehou, pour travailler aux constructions dans le temple de « Ramsès-aimé-d'Amon-dans-la-demeure-d'Amon » (30), et que soit donné ordre au *sḥi* Ramosé pour... (31) dans le régiment, par le *sḥi* Ramosé ». Ainsi donc, au milieu du XIII[e] siècle, existait sur les confins sahariens du Nil moyen une terre dite des Lybiens Tjemehou, au même titre que la Marmarique accessible à une razzia menée à partir de la Basse-Nubie. Encore ici, il paraît difficile d'identifier cette contrée occidentale avec Khargeh, dont les riches territoires étaient alors régulièrement exploités par l'administration pharaonique : les termes du texte indiquent clairement que les Egyptiens ont, en l'occurrence, cherché à épargner leur main-d'œuvre, en exécutant une rafle brutale dans

---

(27) Sur les établissements militaires en Nubie, Säve-Söderbergh, o. c. 189 sq.

(28) Le texte hiéroglyphique imprimé dans ASAE 11,83-84 est inutilisable, mais le texte est bien lisible sur la photographie (pl. 4) ; malgré les réserves émises par les éditeurs (ibid. 84 ; cf. aussi Gauthier, Rois III, 46 et Reisner, JEA 6,41,14-b), la date est certainement l'an 44 (Gauthier, RT 39,209). — L'objet porté par Ramosé est, semble-t-il, une matraque (*cf. e. g.* le relief d'Horemheb, Ranke, Art of Anc. Eg., fig. 228).

(29) *Imn mk s'.f* ; comparer le nom du régiment de Séti I[er] : « Qu'Amon protège son armée ». Mariette, Cat. Abyd. n° 1137.

(30) C'est-à-dire le temple même d'Ouady-es-Séboua.

(31) Je ne connais pas d'autre exemple de ce *sḥw*, qui paraît s'appliquer à la conduite d'opérations militaires et pourrait être le causatif *sḥy* du verbe *ḥy*, pris dans son sens de « monter vers l'étranger ». (Wb 5,406 ; Edgerton-Wilson, Hist. Rec. Ramsès III, 10 n. 16 d).

des territoires échappant à leur autorité (32). D'ailleurs, une expédition dirigée vers la Grande Oasis par le vice-roi d'Ethiopie, eût été normalement accomplie par la garnison d'Edfou (33), plutôt que par des troupes établies en Basse-Nubie. En revanche, c'est précisément vers Derr et Es-Séboua, dans la région même où était adoré un Amon « Seigneur des routes » ; qu'aboutissent les pistes joignant au Nil les petites oasis de Kourkour et de Dounkoul, buts probables du raid de Setaou (cf. la carte).

La stèle de Ramosé, dans la mesure où, sous la XIXe dynastie, elle établit l'existence en ces régions, assurément plus peuplées dans l'Antiquité que de nos jours, d'un groupement ethnique plus ou moins apparenté aux Libyens de Marmarique, paraît donc constituer un document utilisable pour l'histoire ancienne du Sahara occidental, dans ses rapports avec les pays nubiens.

---

(32) La biographie de Setaou (st. VIII), après avoir raconté une campagne militaire et la capture des ennemis (13-15), fait allusion à la construction d'Es-Séboua et mentionne que ce temple se vit attribuer « un grand nombre de gens provenant des captures de S. M. » (16). La stèle de Ramosé permet de supposer que le territoire de « Tjehenou », mentionné au tombeau de Penno (LD III, 229 c (l. 9-10) = Steindorff, Aniba I, pl. 101 ; cf. BAR IV, 234-5, domaine de la région d'Aniba, sis *à l'est* du Nil, serait un établissement de captifs libyens désigné par le terme traditionnel de « Tjehenou » (Hölscher, o. c., 22-23 ; Gardiner, o. c. 116-118), déportés après un raid tel que celui de l'an 44 et installés, afin de les empêcher de s'évader, sur la rive droite du fleuve. (Cf., dans le même sens (Hölscher, o. c., 21-22.)

— R. Moss (JEA 36,41-42) a proposé sous toutes réserves de rapprocher ce *Thrmi* du nom égyptien de Sérreh, dont les formes suggéreraient d'ailleurs une lecture *Tḥḥy* ; on pourrait plutôt admettre que le toponyme de l'inscription d'Aniba ne serait qu'une graphie fautive de ce dernier terme et n'aurait alors rien à voir avec les Libyens.

(33) Cf. la carte : rappelons que le pouvoir du vice-roi de Kouch commençait au nord de cette ville, dès Hiéraconpolis, cf. Säve-Söderbergh, o. c. 177-180.

LES AUXILIAIRES DE CHASSE
DU TUEUR D'OISEAUX AU BATON DE JET

par Maurice ALLIOT

Les innombrables scènes de chasse aux oiseaux dans le canot de papyrus, qui décorent les tombes (et se retrouvent même, plus tard, dans les temples) sont bien connues. Mais ne nous attachons qu'à ce détail, également noté, étudié et qui apparaît à l'époque de la dix-huitième dynastie : des chats domestiques aident sûrement leurs maîtres quand ces derniers chassent au bois de jet dans le fourré aquatique. Ne prenons que quelques exemples :

1) Le chat est dans la barque, à côté de son maître : *Ipouy, Memorial Tytus, V, planche* 30 ;

2) *Simout. Porter-Moss, I, p.* 187,1 (Amenophis III). Le chat est dressé sur ses pattes de derrière, les pattes de devant appuyées sur le bas de la robe de son maître. Comme Wilkinson l'a déjà noté (*Manners and Customs, II, p.* 107, *figure n°* 365), il semble demander qu'on le prenne pour le mettre hors de la barque, dans le fourré.

3) Dans *British Museum* 37977, il est tout près de la barque, mais déjà grimpé à mi-hauteur des touffes, les pattes sur deux tiges ployantes. Il tient déjà des proies dans ses griffes et dans sa gueule, bien qu'il soit à portée de mains de son maître, qui lance le bâton de jet.

Mais comment aide-t-il le chasseur ? Des ouvrages, aujourd'hui, tels que *Erman-Ranke, Aegypten, p.* 265, perpétuent encore avec autorité l'opinion que « des chats domestiques rapportaient à leur maître les oiseaux abattus, depuis le fourré jusque dans le canot ». Pourtant déjà Wilkinson (*Manners and Customs,* II, p. 106), dès 1837, proteste : « Il est difficile, dit-il, que le chat ait pu être amené à se mettre à l'eau pour aller chercher un oiseau

tombé ! » Nous aussi, nous protestons ! Aucun document ne nous indique, nulle part, que les chats aient été dressés, au Nouvel Empire, à rapporter ! Ni même à tuer le gibier : leur instinct leur suffit. Quand ils sont à portée des oiseaux, ils chassent pour eux seuls. Mais ils rendent un service indispensable au chasseur au bâton de jet : leur présence sur la barque permet de les amener, à condition de ne faire aucun bruit, et sans remuer les tiges, jusqu'à ras des touffes serrées. On fait alors entrer le chat, qui grimpe vers le haut, comme on introduit, aujourd'hui encore, un furet dans le terrier d'un « garenne ». On peut alors frapper les oiseaux, qui s'élèvent, mais qui hésitent à s'enfuir, retenus par l'instinct de défendre leurs nids. Le chat ne sert pas à autre chose. C'est le chasseur lui-même qui ramasse son gibier, ou bien (c'est toujours un grand personnage qui est représenté, dans les tombes) ce sont ceux qui l'accompagnent.

Le motif de la chasse aux oiseaux au bâton de jet est un très vieux « cliché », à l'époque d'Aménophis III, et, dès le début, une fiction flatteuse a été préférée : les oiseaux sont déjà dessinés dans la main gauche du chasseurs, sans qu'on sache comment ils y sont parvenus : à nous de l'imaginer !

Remontons maintenant quatre siècles environ plus haut, sous la « douzième dynastie », à l'époque de Sésostris II. Alors apparaît, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité (XVIIIe siècle av. J. C.) l'image d'un vrai *chat*, puisque le « chat » de Firth au mastaba d'Idout (sixième dynastie) est une incontestable *genette* (Macramallah, 1935, frontispice et planche VII). Ce chat est si soigneusement dessiné et peint dans la tombe de Khnoumhotep à Béni-Hasan, que personne, depuis le premier volume de Newberry en 1893, n'a émis le moindre doute sur son identification.

Ce n'est pas le chat *sauvage* égyptien proprement dit, celui-ci, *felis chaous* (ϣⲁⲩ), plus puissant, à corps ramassé et à queue courte, n'a jamais pu être apprivoisé et n'est figuré que parmi le « gibier du désert » dans les tombes. Mais le chat de Béni Hasan est le « chat ganté », ou mieux « chat de Libye », à longue queue annelée, mince et haut sur pattes. Toute la question est de savoir

ce que fait ce véritable *chat* fauve, à poitrail et ventre tirant sur le blanc, assis sur une longue tige de papyrus, dans cette scène de chasse déjà si longuement traditionnelle à l'époque, puisque le plus ancien « tueur d'oiseaux au bâton de jet » *connu* apparaît à la fin de la quatrième dynastie.

Remarquons d'abord : le chat est introduit dans la demi-scène où l'on pêche des poissons au harpon (Béni-Hasan, I, pl. XXXIV) et non dans l'autre, où l'on chasse des oiseaux au bâton de jet (Béni Hasan, I. pl. XXXII). Mais il faut considérer que le décor de papyrus, divisé artificiellement en deux, dans la tombe de Khnoumhotep, par la porte centrale, est unique dans la plupart des autres scènes semblables, et cela depuis la sixième dynastie.

De plus, ce chat, introduit dans le motif du « fourré », s'y trouve en nombreuse compagnie. Il y a *une genette* seule, à gauche ; mais avec le chat, à droite, il y a *deux genettes* et *un ichneumon*. Donc, sauvage ou déjà à demi apprivoisé, si le chat était une bête familière aux Egyptiens depuis tout l'Ancien Empire, comment pourrait-il se faire qu'il soit représenté pour la première fois dans l'histoire de l'Egypte, et, du même coup, ajouté, pour la première fois à notre connaissance, dans une telle scène traditionnelle de chasse ! Car les deux autres espèces d'animaux que je viens de citer font partie des mêmes scènes depuis le temps de Mykérinos ou d'Ouserkaf, six siècles encore plus tôt.

J'en conclus donc que si le « chat de Libye » est dessiné pour la première fois en Egypte vers 1800, et cela dans une scène de chasse et pêche aux oiseaux et poissons, c'est qu'il n'était pas « indigène » en Egypte depuis qu'on y dessinait pour les chapelles ou les dépendances des tombes (troisième dynastie). En effet, on peut parcourir toutes les scènes de « chasse au désert » de l'Ancien Empire, sans le rencontrer à l'état sauvage. Voyez, par exemple, les références attestées dans *Montet, Scènes de la vie privée, chap. II, p.* 84-91.

Par conséquent, le « chat de Lybie » semble bien avoir été importé (c'est aussi l'avis des historiens natura-

listes modernes : Hilzheimer, Keller, récemment Edouard Dechambre, René Thévenin (*Origine des animaux domestiques*, 1947), et, pour commencer, *à titre de bête exotique*, de Nubie, du Soudan et des oasis libyques de l'Ouest (avec qui les Egyptiens inaugurent des échanges commerciaux constants, à partir de la fin de la sixième dynastie, 2160 environ).

En tous cas, le corps *momifié* de cette variété de chat, « portant des stigmates de domestication » (Lortet-Gaillard, *Faune momifiée*, I, p. 19-31, 251-253; Thévenin ibid., p. 40), apparaît justement à partir de la douzième dynastie, c'est-à-dire environ trois siècles plus tard. Cela se produit, par une coïncidence curieuse, à Béni-Hasan même, dans le voisinage de la tombe de Khnoumhotep, autour du temple de la déesse-lionne, puis déesse-chatte : Pakhet (Spéos Artémidos, Istabl Antar). Le nom même du chat et de la chatte : **émiou*, **émou* (copte ⲉⲙⲟⲩ) ; féminin : **émit* se rencontre écrit pour la première fois dans la tombe de Khnoumhotep (Béni-Hasan, II, pl. VI) et dans le nom même du temple de la Chatte divine : *ḥ.t-Mi.t* **hit-émit*.

Il y a donc beaucoup de chances pour que le chat, souvent qualifié de « sauvage », peint dans le fourré de papyrus de la tombe de Khnoumhotep, soit l'un de ces chats déjà habitués à l'homme, qui se reproduisaient en Egypte en nombre assez grand pour avoir laissé les nombreuses momies de chats datant de cette époque.

Mais si le chat à demi apprivoisé de Béni Hasan a été introduit *à la main* dans le fourré inondé où les oiseaux se cachent (comme on fait pour ses descendants quelques siècles plus tard), n'y a-t-il pas chance pour qu'on l'ait peint à côté d'animaux qui, depuis longtemps déjà, remplissaient ce rôle de « dépisteurs » ? Justement, les deux espèces en question sont des carnassiers de la famille des *mustélidés* (type « belette »), tous munis de glandes à musc (donc peu domesticables » au sens propre du mot, à cause de leur mauvaise odeur, au rebours de certains félins tels le chat), mais pourvus, par contre, d'un odorat de chasseurs bien supérieur à celui des félidés et capables de se glisser dans des interstices plus étroits que les chats ne peuvent le faire.

La première de ces deux espèces est l'*ichneumon* d'Egypte (le « pisteur », du grec *ἰχνεύειν* : suivre aux traces d'odeurs laissées sur le sol, en parlant des chiens de chasse). C'est aussi le « rat de pharaon », qu'on voit encore courir, le soir tombant, en bordure du désert, à Saqqarah. Les Egyptiens l'appelaient anciennement *het-chès*, puis aussi *khatoul* (copte : ϣⲁⲑⲟⲩⲗ) à partir du Moyen Empire. Les Grecs, spécialement Aristote, Plutarque, lui appliquent le surnom d'« ichneumon », parce que, disent-ils, il suit les reptiles venimeux à la trace d'odeur qu'ils laissent derrière eux.

Quant à la deuxième espèce, c'est la *genette*, variété de civette, d'un gris brunâtre, très reconnaissable aux taches noires qui parsèment son pelage. Elle est plus légère que l'ichneumon (0 m. 45 de longueur totale, en moyenne, au lieu de 0 m. 60 pour ce dernier). Elle est munie de griffes rétractiles, comme le chat. C'est une bête grimpeuse par excellence, nocturne, avide d'œufs et d'oiseaux vivants. C'est elle que les Egyptiens des plus anciennes époques ont vu chasser pour son compte les oiseaux aquatiques au fond des marais, avec les meilleur résultats, et * « *mafdé* » la « *fureteuse* » (du verbe *fd* (WB. II, 72, 1-2) = courir ça et là, en parlant des quadrupèdes), était déjà leur « *compagne* » familière (* *chemsé*) dès les temps préhistoriques.

C'est un fait bien connu, souvent vérifié, qu'en dehors de l'Egypte, ichneumons et genettes se sont toujours apprivoisés facilement et le sont encore aujourd'hui : les premiers aux Indes (la « mangouste » du *Livre de la Jungle*, de Rudyard Kipling), les deuxièmes dans toute l'Afrique du Nord (Cyrénaïque, Maroc).

En tous cas, nous voyons, dans les chapelles des mastabas de l'Ancien Empire, le motif du fourré de papyrus et des « *occupations de la terre inondée* » *k.t šḫ.t* apparaître depuis la quatrième dynastie. A la fin de cette époque, sous Mykérinos ou ses successeurs immédiats (Chepseskaf, Ouserkaf), fut exécuté, pour la première fois à notre connaissance, le *motif du tueur d'oiseaux au bâton de jet*. C'est le « *mastaba de Karlsruhe* », où Einofré brandit son arme (âomâ ?) et tient déjà les

oiseaux dans l'autre main, debout à la proue de sa barque de roseaux.

Dès le début, le fourré de papyrus recèle dans ses profondeurs genettes et ichneumons, qui grimpent vers les nids pleins d'œufs ou d'oisillons. Et certes, ces hôtes naturels des marais égyptiens ne devaient pas se faire faute d'agir ainsi spontanement, sans que l'homme eût quoi que ce soit de commun avec leurs habitudes de chasse. Mais d'autre part, l'idée dut naître de bonne heure, dans l'esprit des Egyptiens habiles à manier le bâton de jet, d'essayer de se servir de ces adroits auxiliaires pour rendre leur propre chasse plus fructueuse.

L'homme en barque, *seul*, se heurtait à deux difficultés. Ou bien il était entendu de loin par les oiseaux, qui se levaient alors trop vite, hors de portée. Ou bien il arrivait à approcher à courte distance sans donner l'alarme : dans ce cas, il lui fallait déclancher *lui-même* la panique chez ce gibier encore invisible. Il arrachait alors et brandissait des tiges de papyrus au-dessus de sa tête, pour en battre l'épais fourré et pouvoir en atteindre les hôtes avec son bois de jet. C'est ce qu'on voit faire au chasseur sur certains bas-reliefs (LD, II, 43 ; Davies, Deir et Gebrâwi, II, pl. 17), commentés par Heinrich Balcz, dans ZAS 75, pages 35-37. Mais, même dans ce cas, les oiseaux, effrayés par le bruit et la proximité de l'homme, se levaient probablement d'une seule masse, ne permettant chaque fois qu'un seul tir.

Au contraire, l'entrée silencieuse, provoquée au moment voulu, d'un animal apporté sur une barque, devait donner un résultat bien supérieur. Les oiseaux, à sa vue, ne s'enfuyaient pas au loin, mais disputaient à la bête l'arrivée jusqu'à leurs nids, tournoyant au-dessus, et fonçant sur elle à coups de bec : c'est exactement ce que les dessinateurs montrent toujours, en traitant cette scène.

D'où le grand avantage pour le chasseur, qui reste immobile et masqué par les touffes de papyrus, de pouvoir lancer l'un après l'autre plusieurs bâtons de jet, aussi longtemps que les oiseaux s'acharneront à la bataille.

Nous en sommes réduits aux conjectures, à vrai dire,

puisque les magnifiques représentations de la scène, au temps des 5ᵉ et 6ᵉ dynasties, ne comportent que de rares et toujours très laconiques légendes. Les deux genettes et l'ichneumon, admirablement modelés, du tombeau de Ti (règne de Niouserrê) subissent l'assaut des martins-pêcheurs, sans que le maître, dont la barque passe devant le fourré de papyrus, ait daigné apporter ses bâtons de jet. Il en est de même au mastaba d'Akhouthotep (règne d'Ounis), au Louvre : la genette, à gauche, grimpe sans que le chasseur soit prêt à profiter de l'émoi qu'elle va déclancher.

Seule, la tombe de Mérérouka Méri (règnes de Téti et Pépi Iᵉʳ), rééditée par l'Oriental Institute de Chicago en 1938, va nous montrer un détail précis. Là (The Mastaba of Mereruka, I, pl. 10, 19), le maître est présent et domine la scène, surveillant la sortie des oiseaux. Au pied du fourré de papyrus, une barque arrive, poussée par quatre hommes maniant des gaffes. *Le cinquième, debout à l'avant, tient à deux mains l'extrémité de la queue d'un ichneumon grimpant, que deux martins-pêcheurs attaquent* (voir planche III a).

Est-ce « *un secours inattendu qui s'offre aux oiseaux* » en bataille ? Le chasseur de proue veut-il « *attraper par la queue le ravisseur* », pour l'empêcher d'atteindre les oisillons dans leur nid ? Arrivé au bout de cette étude, je pense aujourd'hui : les chasseurs sont au service de Mérérouka, et ce dernier s'inquiète fort peu du sort des malheureux oiselets. Ce ne sont pas eux qui l'intéressent : Mérérouka veut tuer les plus beaux oiseaux que cache le fourré. L'un de ses valets de chasse est en train d'introduire dans les touffes de papyrus l'ichneumon qui doit déclancher le combat. L'homme vient de prendre la bête, et de la poser entre les tiges serrées. L'ichneumon, habitué à cette manœuvre, grimpe doucement vers les nids, laissant glisser sa longue queue entre les mains de son porteur. Les oiseaux affolés commencent à tourbillonner cibles vivantes, au-dessus du pilleur de nids qui s'approche. Le tableau de chasse sera bien garni, quand les barques reviendront du fond des étangs.

Telle est l'évolution séculaire qui se produisit en Egypte, dans l'emploi des petits carnassiers pour le tir

aux oiseaux. Car si l'on admet l'usage de l'ichneumon, sur le témoignage du bas-relief de Méréronka, on ne peut éviter de supposer qu'on en faisait autant pour la genette, aussi facile que lui à apprivoiser. Et cela malgré l'absence de tout indice semblable en ce qui la concerne, sinon qu'elle est toujours représentée dans le fourré aux oiseaux, agissant comme l'ichneumon.

Ce furent deux inséparables compagnons de chasse, loin de l'homme, comme, ensuite, utilisés par lui. Non par un dressage savant, bien entendu, mais par leur simple présence provoquée, qui déclanchait l'instinct de défense des oiseaux d'eau, comme le furet, de nos jours, oblige le « garenne » à fuir hors de son terrier.

Plus tard, le chat leur fut adjoint, plus lourd et moins bien doué que ses partenaires, mais capable d'un apprivoisement plus complet. Peu à peu, le chat seul fut conservé auprès de l'homme, d'abord pour son instinct tourné vers les oiseaux, puis pour son aptitude à débarrasser les abords des maisons des reptiles et des rongeurs, enfin pour sa définitive domestication, qui le fait admettre dans la familiarité de ses maîtres à l'égal du chien.

Le motif de la chasse aux oiseaux resta longtemps, avec lui, en honneur dans la décoration. Témoin la gracieuse scène publiée dans *Howard Carter, The Tomb of Tutankhamon*, II, pl. 1 b. Si la mode amarnienne et royale change, pendant un temps, notre « chat de chasse » en un lionceau familier, c'est encore lui, sous ce déguisement, qu'on voit au pied du fauteuil de Toutankhamon. Il rugit, mais sans colère, tandis qu'aidé de la jeune reine, le roi d'Egypte adolescent tend son arc contre les oiseaux sortant du fourré de papyrus.



Cliché M. Pillet

a) - Tombe de Mererouka - Scène de chasse aux oiseaux.



b) - Bloc de l'Ancien Empire Pépi II (?) consacrant vraisemblablement un édifice du dieu Seth.



Fragment de porte de calcaire
provenant d'un sanctuaire de la déesse Anta de Ramsès.

QUELQUES DÉCOUVERTES RÉCENTES DE TANIS

par Pierre MONTET

La campagne de 1950 à Tanis a produit une récolte épigraphique abondante et variée. M. Leclant en a donné un tableau d'ensemble dans le volume 19 d'*Orientalia* Rome 1950, 496-501. Nous voudrions parler ici de quelques inscriptions qui, toutes fragmentaires qu'elles sont, ont leur place dans les dossiers constitués autour d'Avaris, de Pi-Ramsès et du grand prêtre-roi Païnodjem.

I

Nous avons maintenant retiré du Lac Sacré construit avec des matériaux anciens dans l'angle nord-est de l'enceinte de Psousennès plus de vingt-cinq blocs appartenant à l'Ancien Empire. Le bloc que nous reproduisons (planche III b) a fait partie d'une scène qui mettait en présence un roi et un dieu échangeant discours et cadeaux. Il fait à peu près le quart de la scène. Le roi est conservé jusqu'à la taille. La double couronne est posée sur sa tête. Sa barbe est courte et taillée en carré. Sous un nez magistral les deux lèvres avancent fortement. Nous avons là un portrait incontestable. Malheureusement le nom que contenait le cartouche a été effacé et nous lisons seulement, dans le haut, les titres :

« Le roi du Sud et du Nord, le dieu bon, maître des deux terres. »

Toutefois nous ne sommes pas complètement désarmés pour dater le bas-relief. Parmi les autres blocs de l'Ancien Empire il en est un qui contient le nom de bannière *Nṯry ḫʿ* de Pépi II et cinq qui contiennent des

	Špss[kꜣ]Rʿ	*Nfr[kꜣ]Rʿ*
cartouches :	*...kꜣ[Rʿ]*	*Nfr kꜣ[Rʿ]*
	...p...	

Tandis que le cartouche de Chepseskarê n'a subi aucun dommage volontaire, les cartouches attribuables à Neferkarê Pépi ont été effacés à dessein. Il est donc extrêmement vraisemblable que notre bas-relief ait porté le prénom de Pépi II, dont les cartouches pour des motifs que nous ignorons ont été mutilés.

Du dieu qui faisait vis-à-vis au roi il ne reste que le bout du sceptre. Ce ne serait rien si le début de sa légende n'était conservé.

Parole à dire : « Je t'ai donné les offrandes qui sont dans le Sud... »

Il y a là une indication intéressante. Nul dieu n'est plus qualifié pour donner des choses qui sont dans le Sud que le dieu officiellement appelé le seigneur du Sud, c'est-à-dire Seth.

Entre ce discours et le cartouche nous avons encore le haut d'une ligne verticale qui faisait partie de la légende royale :

« Est élevé, est construit le temple... »

Dans ce texte si court sont réunis deux mots qui sont employés séparément dans la pierre de Palerme :

s'ḥ' (*Urk.* I, 237, 241)

ḳws (*Ibid.* 238)

L'inscription s'interrompt à l'endroit le plus intéressant, où nous allions apprendre le nom et la situation de l'édifice élevé par le roi en l'honneur de Seth.

II

Le lac ne nous a fourni jusqu'à présent qu'un petit nombre de pierres attribuables à la XIXe dynastie, ce qui est surprenant si l'on pense à tous les ouvrages de Ramsès II, obélisques et colonnes, stèles et statues, bas-reliefs muraux conservés dans les temples. Il est vrai que ces ouvrages sont en granit ou en quartzite, tandis que les murs du lac sont faits uniquement avec des blocs de calcaire.

La pierre dont nous voulons parler provient d'une porte de calcaire et nous a conservé à peu près les 2/5^e

de deux lignes verticales : à gauche, la titulature du roi très mutilée ; à droite, un texte dédicatoire :

« Il a fait en monument de lui pour [sa] mère Anta de Ramsés-Aimé d'Amon quand il a fait... » (pl. IV).

Cette fois encore le texte est interrompu avant les mots essentiels. Vraisemblablement il était dit que le roi avait fait un temple en pierre belle et blanche de calcaire à... A la fin venait soit un nom de lieu, soit le nom du temple.

Nous avons découvert pendant nos premières campagnes de Tanis deux groupes représentant Ramsès II au côté de la déesse Anta. Sur le groupe du Caire (Nouvelles fouilles de Tanis, pl. LIV) la déesse est appelée la Dame des dieux de Ramsès et sur celui du Louvre elle est appelée comme ici Anta de Ramsès. Anta fait donc partie de cette compagnie divine assemblée par Ramsès II dans sa résidence du nord dont les principaux membres étaient Seth, Ptah, Prâ, Toum, Amon, Houroun et Ouadjit.

III

On sait depuis longtemps que le grand prêtre d'Amon Païnodjem a pris à l'imitation de son grand-père Hérihor les attributs de la royauté et s'est donné une titulature complète. La plupart des historiens admettent que ceci eut lieu après la mort de Psousennès. Rien n'est moins certain. Manethos donne pour le début de la XXIe dynastie Smendès, Psousennès, Neferkherès et Amenôphtis. Une trouvaille du caveau de Psousennès a justifié Manethos des doutes que les modernes avaient exprimés au sujet de Neferkhérès. Il s'agit donc toujours de savoir à quel moment se place cette royauté de Païnodjem et s'il règna seul ou en association.

Le nom de Païnodjem est apparu à Tanis pour la première fois sur un calice d'or du tombeau de Psousennès, où il était suivi d'un qualificatif inhabituel *imy t3* c'est-à-dire « celui qui est en terre », ou encore « défunt », puisque les défunts sont parfois appelés « ceux qui sont en terre ». Depuis cette trouvaille je pensais que Païnodjem était mort avant Psousennès et que

son règne coïncidait avec une partie du long règne de Psousennès.

En dégageant les abords du puits qui reçoit l'eau de la Massoura, nous avons découvert plusieurs pierres décorées. L'une d'elles porte le nom de Psousennès et celui de la déesse Chahedet. Deux autres appartiennent à Païnodjem. La plus petite ne contient que le cartouche. Sur l'autre on lit : « Le fils de Râ, qui a pris [la couronne rouge], et la couronne blanche, le maître des diadèmes Païnodjem [Aimé d'Har] akhté. »

Les trois pierres remplacées dans une même construction proviennent peut-être d'un seul édifice. Nous pouvons même supposer que cet édifice est l'œuvre commune des deux rois. Les travaux que nous comptons poursuivre dans cette région établiront peut-être définitivement si Païnodjem fut seulement l'associé de Psousennès ou s'il eut un règne personnel.

Les caractères étrangers ont été prêtés gracieusement par l'Imprimerie Nationale, que nous tenons à remercier ici.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE

CABINET D'ÉGYPTOLOGIE
11, PLACE MARCELLIN BERTHELOT
PARIS-5ᵉ

COMPOSITION DU BUREAU POUR LES ANNÉES 1951-1954

Président.	MM.	Pierre MONTET, Professeur au Collège de France.
Vice-Présidents. . . .		Jacques VANDIER, Conservateur en Chef du Département des Antiquités Egyptiennes du Musée du Louvre, Professeur à l'École du Louvre.
		Maurice ALLIOT, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon.
Secrétaire.	Mme	Ch. DESROCHES NOBLECOURT, Conservateur au Département des Antiquités Égyptiennes du Musée du Louvre, chargée de Cours à l'École du Louvre.
Trésorier.	M.	Michel MARIAUX
Correspondance. . . et **Bulletin**		Administrative et Scientifique :
	Mme	Ch. DESROCHES NOBLECOURT, Musée du Louvre, Paris-1er.
		Financière :
	M.	Michel MARIAUX, 49, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris-7e.
Compte de chèques postaux		Paris Nº 2093-33.
Compte en Banque		Crédit Algérien, 5, rue Louis-le-Grand, Paris-2e. Libeller les chèques à l'ordre de la Société Française d'Égyptologie.

REVUE FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE

Directeur	MM.	Pierre MONTET Lui adresser les manuscrits destinés à la Revue. 20, rue de Longchamp, Paris-16e.
Commission de publication. . .		A. BATAILLE, maître de conférences de Papyrologie à la Faculté des Lettres de Paris.
		J.-J. CLÈRE, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes.
		J. SAINTE FARE GARNOT, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études.
Secrétariat		J.-J. CLÈRE, 34, rue du Cotentin, Paris-15e.